

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- Je demande à Claude Dumas de regagner le pupitre pour la deuxième intervention.

- Claude Dumas : Mesdames, Messieurs, bonjour.

On m'a demandé de traiter une question relative à l'expression ou la facilitation de l'expression des besoins des personnes en situation de handicap, et le rôle particulier des professionnels, des familles, des pairs dans ce processus.

J'ai souhaité revenir sur le regard que la société peut porter sur le handicap car l'émergence d'un besoin naît la compréhension de la situation personnelle.

Il m'a paru important de voir comment la société pouvait permettre à une personne d'exprimer ses besoins en fonction du regard que cette société porte sur le handicap.

Au début du 20^e, on était centré sur les déficiences, et les solutions étaient le traitement essentiellement.

Puis il y a eu prise en compte de la dimension sociale. Dans les pays anglo-saxons, il y a beaucoup de mouvements nés notamment des minorités sociales qui ont fait prendre conscience de ce problème de l'impact social. Le problème, c'est que cela gommait les différences individuelles. Mais ça a permis une progression.

Ce concept a eu pour conséquences l'émancipation des personnes en situation de handicap et les a placées au travers d'associations, au cœur de la loi. D'où une modification progressive de la demande des personnes pour aller vers des aspects accompagnement, avec un concept d'empotement, qui qualifie les composantes sociales et personnelles qui vont permettre à la personne d'avoir du pouvoir sur sa vie. On s'est rendu compte que le handicap, il fallait le définir à partir de la situation personne mais aussi des facteurs environnementaux.

(lecture)

Plus précisément, les conséquences pour le choix d'une aide technique : il est fondamental que choisir une aide technique soit une démarche collaborative qui fera intervenir plusieurs personnes. Une seule personne, expert ne peut pas dire : vous avez besoin de ça. C'est une démarche qui se co-construit. Et cela se fera à travers un processus qui passe par l'acquisition de certaines compétences et connaissances.

Si le professionnel a de très bonnes connaissances des matériels, la personne en situation de handicap a une très bonne connaissance de sa situation personnelle et des problèmes qui découlent de ses déficiences. C'est la rencontre de ces deux compétences qui permettront un choix et non pas uniquement une expertise extérieure. C'est vrai, on l'a dit déjà, cette naissance des besoins, l'expression des besoins est très liée au projet de vie. Quand on a besoin de faire quelque chose, forcément, on a besoin d'établir un plan. Dans ce plan, il y a des moyens, les aides techniques sont ces moyens pour réaliser le plan.

Donc, forcément, on est autour de cette question du projet et pour avoir une expression des besoins, il faut que la personne ait un projet et une vie active.

Le point central, c'est cette notion de compréhension. On a besoin de comprendre la situation dans laquelle on est plongé, soit d'un point de vue global, systémique, pour bien comprendre les déficiences, aussi bien pour le professionnel que la personne en situation de handicap, et une connaissance des ressources environnementales.

J'ai un peu scindé, il y a deux temps dans cette expression de besoins : un temps de crise qui vient après la survenue du traumatisme, et le temps où la personne est insérée dans la vie sociale.

Par rapport aux familles, quand on est dans une survenue, il faut déjà comprendre ce qui se passe, ce n'est pas forcément évident, comprendre comment cela fonctionne, mais on s'aperçoit très vite que, ne vivant pas de l'intérieur le traumatisme, la famille va jouer un grand rôle relationnel entre les professionnels notamment et la personne en situation de handicap et un grand rôle d'étayage, mais aussi d'organisation Au niveau administratif.

Les pairs : ce qui est frappant dans le partage que peuvent avoir des personnes en situation de handicap, c'est ce savoir d'expérience partagée. On retrouve cela souvent, c'est le fait de partager la même expérience qui permet d'être sur une base de compréhension mutuelle immédiate. Ce qui vient de l'un à l'autre est plus facile accepté.

Quand je travaillais à Garches, je recevais une personne qui venait en visite, on la sollicitait pour qu'elle rencontre des gens qui venaient d'avoir un accident. Même pour les professionnels, c'était une ruse d'aller voir une personne en situation de handicap depuis un certain temps, cela leur permet d'avoir une connaissance sur le handicap.

Pour les professionnels, être une force de proposition, puis la mise en situation.

La force de proposition, c'est plutôt le traitement et la mise en situation, c'est plutôt l'accompagnement.

Les associations, dans cette phase-là, l'information, c'est une évidence, toutes les personnes se tournent vers les associations pour avoir de l'association.

Pour le soutien, il y a les groupes d'échanges, les groupes de parole.

Vous ne pouvez pas exprimer un besoin si vous ne connaissez pas ce qu'il y a autour de vous. Le cœur de cela, c'est la participation sociale. Si la personne est enfermée chez elle, elle n'aura pas de besoin, mais si elle est confrontée au monde, elle aura des besoins.

Il faut que les personnes sortent de chez elles, qu'elles se rencontrent, qu'elles expriment leurs expériences. On aurait besoin d'un système qui aille interroger quels sont vos besoins, quels sont vos problèmes. On a peu d'études sur les facteurs limitants dans l'environnement par exemple.

Les professionnels doivent mettre en forme l'ensemble de l'information.

La situation de conseil par les professionnels est très importante, elle doit participer à l'émancipation de la personne en situation de handicap. C'est un moment où la personne est co-acteur. On arrive avec ses problèmes qu'on doit arriver à exprimer pour que l'autre en face sache ce qu'il puisse vous apporter.

Pour conclure, pour moi, l'expression des besoins passe par l'implication active des personnes au sein de la société... (lecture)

Merci, excusez-moi du débit.